L'an Deux Mil Vingt, le 21 Janvier, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Janvier qui aura lieu le vingt-sept Janvier Deux Mil Vingt.

Le Maire,

SÉANCE DU 27 JANVIER 2020

L'an Deux Mil Vingt, le vingt-sept Janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un Janvier Deux Mil Vingt par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>PRÉSENTS</u>: M. TESTUT, M. BOURGOIN, Mme DE PISCHOF, M. TOUCHARD, M. CASAURANCQ, Mme DELTEIL, M. GADY, Mme CALEIX, M. PUGNET, M. GROUSSIN, Mme SALINIER, M. ORTAVENT, Mme MEAUD, M. DUPEYRAT, M. AUMASSON, Mme DUBY, Mme BLE BRACHET.

ABSENTS EXCUSÉS: M. BERIT-DEBAT (pouvoir à M. TESTUT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à Mme BLE BRACHET), M. FLAMIN (pouvoir à M. GADY), Mme MAZIERES (pouvoir à Mme CALEIX).

ABSENTS: Mme CATHOT, Mme WANY.

Monsieur Augustin CASAURANCQ est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019
- 2. ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE
- 3. DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2020
- 4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2020
- 5. CONTRAT C.A.F: ENFANCE-JEUNESSE 2019/2022
- 6. AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE ROND-POINT DE LA BEAURONNE PARTICIPATION CHANCELADE
- 7. ACQUISITION PARCELLE SITUÉE EN CENTRE-VILLE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D80/19
- 8. CONVENTION / COMMUNE DE MENSIGNAC / MISE À DISPOSITION BROYEUR ET ÉPAREUSE AVEC CHAUFFEUR
- 9. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Rapporteur: Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 16 Décembre 2019.

Celui-ci n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOPTE le compte-rendu de séance du 16 Décembre 2019.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GADY

Il est indiqué que le tracteur tondeuse, immatriculé AB17124, actuellement utilisé par les services techniques pour l'entretien du complexe sportif est en panne et que le montant des réparations sur ce matériel s'avère trop élevé.

Compte tenu des caractéristiques du matériel, la dépense pour l'acquisition d'un nouveau matériel a été estimée à 47 000€ HT. Il a donc été décidé de se diriger vers une location de matériel avec option d'achat. Une consultation a été lancée le 27 Décembre 2019 sous forme d'une procédure adaptée.

L'analyse des offres sera effectuée selon des critères suivants :

- Prix 50%,
- Valeur technique de l'offre 40%,
- Délais de livraison 10%.

La remise des offres a été fixée au 17 Janvier 2020 à 12 heures.

Compte-tenu que l'analyse des offres n'a pas pu être réalisée, Monsieur Jean-Luc GADY propose de différer l'attribution de ce marché et de repousser cette décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition.

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2020

Rapporteur: Monsieur Dominique BOURGOIN

Il est rappelé que, conformément au 2ème alinéa de l'article 49, de la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient à chaque Assemblée délibérante, de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Suite à la réunion de la Commission du Personnel en date du 17 Janvier dernier, il est soumis à l'approbation de l'Assemblée la détermination des ratios des avancements de grade 2020 comme suit :

Cadre d'emplois	Grade d'origine	Nombre d'agent dans le grade	Grade d'accès	Nombre d'agents promouvables	Ratios %	Répartition par service des promouvables		
Filière admnistrative								
aummstrauve								
	attaché principal	1	hors classe	1	0			
	attaché	0	attaché principal	0	*			
		_			*			
	rédacteur princ 2 c rédacteur	0	rédacteur princ 1 c	0	*			
	redacteur	0	rédacteur princ 2 c	0	-			
	adjoint adm princ 2 c	3	adjoint adm princ 1 c	2	0			
	adjoint adm	5	adjoint adm princ 2 c	0	0			
Filière technique								
	technicien princ 2c	0	technicien principal 1c	0	*			
	technicien	0	technicien princ 2c	0	*			
	agent maitrise	3	agent maitrise princ	2	50%		ATELIER	
	adjoint techn princ 2 c	3	adjoint tech princ 1 c	3	*			
	adjoint technique	17	adjoint tech p2 c	12	33%		2 ATELIERS	1 PÉRISCOLAIRE
			,				1 MATERNELLE	
Filière sociale								
	agent spécialisé princ 2c	2	agent spécialisé princ 1c	1	0			
Filière culturelle								
	adjt patrimoine prin 2c	0	adjt patrimoine princ 1c	0	*			
	adjt patrimoine	2	adjt patrimoine p 2c	1	0			

Ces propositions ont été établies en prenant en compte :

- 1) des besoins de qualification par service,
- 2) du respect d'une logique hiérarchique et d'exercice des responsabilités correspondant au niveau de qualification,
- 3) d'une programmation financière des promouvables,
- 4) la valeur professionnelle (évaluation) et acquis de l'expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE pour l'année 2020 le tableau des rations concernant les avancements de grade, tel que présenté supra.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2020

Rapporteur: Monsieur Dominique BOURGOIN

Sur proposition de la Commission du Personnel, en date du 17 Janvier 2020, il est proposé pour l'année 2020, les avancements de grade suivants à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

- 2 postes d'adjoints techniques 35h à adjoints techniques principaux 2ème classe 35h service « Ateliers municipaux » ;
- 1 poste d'adjoint technique 27h30 à adjoint technique principal 2ème classe 27h30 « service périscolaire » ;
- 1 poste d'adjoint technique 34h30 à adjoint technique principal 2ème classe 34h30 à l'école maternelle ;
- 1 poste d'agent de maîtrise 35h à agent de maîtrise principal 35h service « Ateliers municipaux ».

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, de fixer sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Sur la proposition de Monsieur Dominique BOURGOIN, il est proposé au Conseil Municipal, d'arrêter le tableau des effectifs du personnel à la ville de Chancelade, présenté par grade et par filière pour l'année 2020 comme suit :

TΑ	BLEAU	DES	EMP	LOIS	2020

FILIÈRE	GRADE	CATÉGORIE	01/08/2019 POSTE	01/08/2019 DURÉE HEBDO	01/01/2020 POSTE	01/01/2020 DURÉE HEBDO
	ATTACHÉ PRINCIPAL	A	1	35	1	35
					_	
	ADJOINT ADM PRINC 1 C	С	1	35	1	35
	ADJOINT ADM PRINC 1 C	С	1	28	1	28
	ADJOINT ADM PRINC 1 C	С	1	35	1	35
	ADJOINT, ADM PRINC 2 C	С	1	35	1	35
Administrative	ADJOINT, ADM PRINC 2 C	c	1	35	1	35
	ADJOINT, ADM PRINC 2 C	С	1	35	1	35
	ADJOINT ADMINISTRATIF			35		25
-	ADJOINT ADMINISTRATIF	c c	1	35	1	35 35
-	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF	c	1	35	1	35
	ADJOINT ADMINISTRATIF	c	1	35	1	35
	ADJOINT ADMINISTRATIF	С	1	35	1	35
_	TECHNICIEN PRINC 1C	В	1	35	1	35
<u> </u>	TECHNICIEN PRINC 1C	В	1	35	1	35
-	TECHNICIEN PRINC 1C	В	1	35	1	35
ľ	AGENT MAITR. PRINC.	С	1	35	1	35
	AGENT MAITR. PRINC.	С	1	35	1	35
	AGENT MAITR. PRINC.	С	1	35	1	35
	AGENT MAITR. PRINC.	С			1	35
	AGENT DE MAITRISE	С	1	35		
-	AGENT DE MAITRISE	c	1	35	1	35
	ADJT TECH PRINC 1C	С	1	35	1	35
_	ADJT TECH PRINC 1C	С	1	35	1	35
	ADJT TECH PRINC 1C	DÉTACHEMENT	1	35	1	35
	ADJT TECH PRINC 1C	С	1	35	1	35
	ADJT TECH PRINC 2C	С	1	35	1	35
	ADJT TECH PRINC 2C	С	1	34	1	34
	ADJT TECH PRINC 2C	С	1	35	1	35
Technique	ADJT TECH PRINC 2C	c			1	35
·	ADJT TECH PRING 2C	c c	+		1	35 27,5
_	ADJT TECH PRINC 2C ADJT TECH PRINC 2C	c			1	34,5
	ABST TECHT MINE EC					54,5
	ADJOINT TECHNIQUE	C TP 80	1	30,5	1	30,5
_	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	35		
-	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	35 35		
	ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE	c c	1	28,76	1	35 28,76
-	ADJOINT TECHNIQUE	c	1	34,5	1	34,5
	ADJOINT TECHNIQUE	c	1	34	1	34
	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	33,09	1	33,09
	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	35	1	35
-	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	19,36	1	19,36
-	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	33,1 34,5	1	33,1
-	ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE	c c	1	27,5		
-	ADJOINT TECHNIQUE	c	1	31,5	1	31,5
F	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	16	1	16
	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	24	1	24
	ADJOINT TECHNIQUE	С	1	35	1	35
Socials	AGT SPECIALISE PRINC 1 C	С	1	35	1	35
Sociale	AGT SPECIALISE PRINC 2 C AGT SPECIALISE PRINC 2 C	c c	1	35 29,23	1	35 29,23
			•		•	,
Culturelle	ADJOINT DU PATRIMOINE	С	1	23	1	23
Cuituielle	ADJOINT DU PATRIMOINE	С	1	35	1	35
TOTAUX			49	1616,04	49	1616,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- 1) APPROUVE le tableau 2020 des effectifs du personnel de la ville de Chancelade tel que présenté supra,
- 2) DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces gardes seront inscrits au budget.

CONTRAT C.A.F: ENFANCE-JEUNESSE 2019/2022

Rapporteur: Madame Josette DE PISCHOF

La commune avait, par délibération du 4 Avril 2016, adopté le contrat Enfance- Jeunesse conclu avec la CAF pour la période 2015/2018.

Ce contrat étant échu et il convient de le renouveler. Il est rappelé que le contrat Enfance-Jeunesse est un dispositif géré par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de proposer des actions de loisirs pour les enfants et les jeunes.

Ce dispositif repose sur un mode de financement qui prend en compte la fréquentation annuelle des usagers pour les actions contractualisées.

Les actions à développer dans le cadre du CEJ 2015/2018 était :

- L'ALSH,
- la ludothèque,
- le périscolaire (élémentaire).

Ces deux dernières actions sont maintenues à l'identique pour la période 2019-2022, la baisse du financement globale du contrat correspondant aux actions transférées à la Communauté d'Agglomération qui sont intégrées au contrat de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DÉCIDE** :

- 1) DE VALIDER le renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse pour la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2022,
- 2) D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dordogne pour la durée du contrat.

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE ROND-POINT DE LA BEAURONNE – PARTICIPATION CHANCELADE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Dans le cadre de sa compétence économique, le Grand Périgueux a décidé d'intervenir sur la Commune de Chancelade en bordure de Péri-Ouest en face du golf de Marsac, sur plusieurs locaux professionnels, partant du rond-point de l'hôtel restaurant de la Beauronne jusque chez Carma : cette intervention permettra de parachever le changement de cette rentrée de ville qui a commencé avec la création du centre médical et para médical.

Il est rappelé qu'une convention opérationnelle d'action foncière pour le développement économique entre la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, la commune de Chancelade, et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, a été signée en date du 17 Octobre 2019, visant à faciliter la maîtrise foncière des lieux.

VU la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en Mairie, reçue le 18 Décembre 2019, adressée par Maîtres BORIE et MEDEIROS, notaires à Périgueux en vue de la cession moyennant le prix de 340 000€, de l'ensemble immobilier constitué de deux bâtiments et d'un parking, cadastrés section AR n° 364 et 541, situé Pont de la Beauronne, Route de Ribérac, appartenant à la SCI CHADA.

L'Établissement Public Foncier pour le compte du Grand Périgueux souhaite se porter acquéreur de cette propriété au centre du projet de requalification globale.

Pour des raisons de continuité dans son engagement, la commune de Chancelade est appelée à contribuer au déficit du bilan de l'opération d'acquisition foncière à hauteur de 50% sous forme de concours versé au Grand Périgueux.

Plan de financement :

DESCRIPTIF	DEPENSES € HT	DESCRIPTIF	RECETTES € HT
Acquisition SCI CHADA	340 000	Revente bâtiments SCI CHADA	250 000
		Participation prévisionnelle de la commune de CHANCELADE	45 000
		Autofinancement prévisionnel de CAGP	45 000
TOTAL	TOTAL 340 000		340 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **1) APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 45 000€ sous forme de fonds de concours versé au Grand Périgueux.
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir avec le Grand Périgueux.

ACQUISITION PARCELLE SITUÉE EN CENTRE-VILLE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D80/19

Rapporteur : Monsieur Michel TOUCHARD

Il est rappelé que par délibération du 24 Juin 2019, la commune a validé auprès de la famille LAVAUD l'acquisition :

- D'une part, d'une partie de la parcelle n°669 section AB d'une superficie de 606 m²: Cette parcelle de terrain jouxtant le Centre Socio Culturel permettant une extension du périmètre d'accueil sur le site. Le prix de cession après négociation a été fixé à 55,5€ le m², soit une cession totale de 33 633€.
- Et d'autre part, dans le cadre de l'élargissement de la rue des fleurs, d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°229 (nouveau numéro 1051) d'une surface de 66ca à l'euro symbolique. La commune prendrait en charge la reconstruction d'un mur de maçonnerie et le déplacement des compteurs gaz et eau.

Entre-temps la famille LAVAUD a cédé la maison d'habitation située rue des Fleurs à Madame BESSETTE Janine domiciliée 14 avenue Joyeuses, 94 340 JOINVILLE-LE-PONT, à charge pour cette dernière de respecter les conditions de vente à la commune de la parcelle cadastrée **section AB n°1051**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué, à signer l'acte de cession avec la nouvelle propriétaire de cette parcelle incluse dans le projet d'élargissement de la rue des Fleurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- 1) ADOPTE cette proposition qui vient modifier la délibération n° D80/19 du 24 Juin 2019,
- **2) AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué à signer l'acte de cession de la parcelle n°1051 avec Madame Janine BESSETTE.

CONVENTION / COMMUNE DE MENSIGNAC / MISE À DISPOSITION BROYEUR ET ÉPAREUSE AVEC CHAUFFEUR

Rapporteur: Monsieur Jean-Luc GADY

Monsieur Jean-Luc GADY expose que la commune de Mensignac a sollicité la mise à disposition de notre épareuse munie du broyeur. Ce prêt de véhicule comprend également la mise à disposition d'un agent communal considérant que celle-ci ne dispose pas des compétences requises pour l'utilisation dans de bonnes conditions du matériel prêté.

Les conditions de cette mise à disposition seront régies par convention comprenant entre autre :

- La durée de la mission fixée à 4 jours semaine 5,
- Les conditions financières fixées forfaitairement à 560€ pour cette intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- 1) APPROUVE cette proposition,
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué à signer la convention correspondante.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

PRODUIT TOURISTIQUE « CHANCELADE »

Monsieur le Maire indique que le cabinet « In Extenso » a fait une présentation de l'étude en présence du Grand Périgueux et du Conseil Départemental de la Dordogne. Les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine ont été excusés, les agendas des uns et des autres étant plus que saturés en ce début d'année. Une présentation à Bordeaux leur sera proposée prochainement.

D'ores et déjà le Grand Périgueux et de Conseil Départemental de la Dordogne ont fait connaître à l'issue de la réunion leur intérêt à la Commune, qu'ils porteraient l'un et l'autre à ce projet l'inscrivant dans le sens des orientations portées par le Département et l'Intercommunalité.

URBANISME: PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur TOUCHARD indique que le PLUi est opposable depuis le 27 Janvier à minuit aux personnes physiques et morales, publiques et privées. Chaque personne ayant fait une demande au cours de l'enquête publique unique peut désormais, à travers le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux le consulter et accéder à une réponse individualisée.

Un lien à travers le site de la Commune de Chancelade sera mis en place dès cette semaine.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-Yves ORTAVENT souhaite que soit affichée sur les panneaux lumineux de la Commune la date limite d'inscription sur les listes électorales.

DIVERS

Madame Josette DE PISCHOF souhaite que des panneaux soient installés sur les emplacements handicapés, situés allée des Sports, car le marquage au sol est insuffisant.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

